

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS
ET AU FOLKLORE**

**Seizième session
Genève, 3-7 mai 2010**

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES
ET LOCALES ACCRÉDITÉES
DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT
À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF**

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6 (ci-après dénommée "décision"). L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

 - "i) la session future visée par l'assistance financière (à savoir, la session suivante du comité),
 - "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles,
 - "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,
 - "iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,
 - "v) les demandeurs éventuels dont la demande a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

"Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."
2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la seizième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.
3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/32/6 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, portant création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, et compte tenu des recommandations d.i), d.ii), d.iii) et d.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.
4. À l'avenir, le Directeur général invitera tous les participants bénéficiant d'un financement à soumettre un compte rendu succinct et structuré de leur participation à la réunion visée par ledit financement, conformément à la proposition faite par le Conseil consultatif au paragraphe e) de son rapport. Ce compte rendu sera joint à leur demande présentée au Conseil consultatif s'ils décident de solliciter de nouveau un financement.
5. Le directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L'annexe suit]

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

- a) Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa seizième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa huitième réunion du 4 au 6 mai 2010 sous la présidence de M. Vladimir YOSSFIOV, membre d'office, en marge de la seizième session du comité intergouvernemental.
- b) Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/32/6. Mme Polina SHULBAEVA, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter sur la demande d'assistance financière soumise par M. Rodion SULYANDZIGA, conformément à l'article 11 de ladite annexe.
- c) Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/32/6, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/16/INF/4 en date du 20 mars 2010, distribuée avant l'ouverture de la seizième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 123 767,05 francs suisses le 15 mars 2010.
- d) Par ailleurs, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 33 candidats figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/16/INF/4 ainsi que le contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6 :
- i) session future pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : dix-septième session du comité intergouvernemental;
 - ii) candidats qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (12 candidats, dans l'ordre alphabétique)

M. Rodrigo DE LA CRUZ ILAGO

M. Albert DETERVILLE

Mme Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT

Mme Christina Saiti LOUWA

Mme Verna MILLER

M. Musa Usman NDAMBA

Mme Dora OGBOI

M. Maui SOLOMON

M. Ngwang SONAM SHERPA

M. Rodion SULYANDZIGA

Mme Tarcila RIVERA ZEA

M. Honor TOUDISSA MALANDA NGUE

- iii) candidats dont la demande a été rejetée (dans l'ordre alphabétique) :

Mme Bouba AIESATU

Mme Ali Ali SHATU

M. Armenag APRAHAMIAN

M. Phillip BIRD

M. Peter KIPLANGAT CHERUIYOT

Mme Irene LESHORE

M. Jafarou MALAM KOSSAO

M. Joseph OLESARIOYO

M. Edwin VASQUEZ CAMPOS

- iv) candidats dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la dix-septième session : (dans l'ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR

Mme Elida Cristina AJSAC CHICOL

M. Roger ALARCON LIMACHE

M. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON

M. Diego Ivan ESCOBAR GUZMAN

M. Juan Carlos JINTIACH ARCOS

M. Arnold Christopher LAISSER

Mme Jane Naini MERIWAS

M. Jebra Ram MUCHAHARY

Mme Cecilia NDIFON

M. Joseph OGIERIAKHI

Mme Fawsia YOUSIF GALALELDIN

- e) Le Conseil consultatif souhaite également proposer au directeur général de l'OMPI d'envisager la possibilité d'inviter tous les participants bénéficiant d'un financement à soumettre un compte rendu structuré et succinct de leur participation à la réunion visée par ledit financement. Ce compte rendu pourra être joint à leur demande présentée au Conseil consultatif s'ils décident de solliciter de nouveau un financement.

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient pourra être transmis au directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6.

Fait à Genève, le 6 mai 2010

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Vladimir YOSSFIOV, consultant, Mission permanente de la Bulgarie à Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, dans l'ordre alphabétique :

M. Preston HARDISON, représentant de Tulalip Tribes of Washington Governmental Affairs Department (États Unis d'Amérique) [signé]

M. Heinjoerg HERRMANN, conseiller, Mission permanente de l'Allemagne, Genève [signé]

M. Faiyaz Murshid KAZI, premier secrétaire, Mission permanente du Bangladesh, Genève [signé]

Mme Marisella OUMA, directrice exécutive, Kenya Copyright Board, State Law Office, Nairobi (Kenya) [signé]

M. Lyndon ORMOND-PARKER, représentant du Arts Law Centre of Australia, Woolloomooloo (Australie) [signé]

Mme Antonia Aurora ORTEGA PILLMAN, administratrice, Dirección de Invenciones y Nuevas Tecnologías, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPI), Lima (Pérou) [signé]

Mme Polina SHULBAEVA, représentante de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON), Moscou (Fédération de Russie) [signé]

Mme Larisa SIMONOVA, vice-directrice du Département de la coopération internationale, Service fédéral pour la propriété intellectuelle, les brevets et les marques (ROSPATENT), Moscou (Fédération de Russie) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]